

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 79-0375/SG/EN portant inscription sur la liste d'aptitude a l'emploi d'instituteur et institutrices suppléant et engagement en cette qualité pour l'année scolaire 1978-1979

n° 79-0375/SG/EN

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JE- UNESSE ET DES SPORTS	Date de publication 8 avril 1979
Numéro JO n° 4 du 14/10/1979	Date du numéro 14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'instituteurs et d'institutrices suppléants "pour l'année scolaire 1978-1979 et classés dans les catégories ci-après de la Convention collective du 28 juin 1973 : 3e catégorie — A — (titulaire du baccalauréat ou du BEF). (Salaire mensuel de base).....59.400 FD. (Sursalaire).....29 500 FD. Me Leclerg Virginie.....88.900 FD N° 133 C.C: — P.B. bloqué : 10. 3e catégorie — A — (titulaires du BEPC ou admis en Seconde) (Salaire mensuel d | baée).....59.400 FD. (Sursalaire).....20.600 FD. M. Abdi Aden Chil.....80.000 FD. N° 134 CC. — P.B. bloqué : 11 M. Hamad Ismaël N° 135 C.C. — PB. bloqué: 13. M: Osman Hassan Moussa N° 186 C.C. — P.B. bloqué : M. Ibrahim Abdi Mohamed N° 137 E.C: = P.B. bloqué : 49.